



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 5 AVRIL 2017

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Levani BOTIA (STADE ROCHELAIS) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Rochelais / C.A. Brive Corrèze Limousin du 18 mars 2017 (J21 TOP 14), Monsieur Levani BOTIA est **suspendu 2 semaines** pour « *Charger dangereusement dans un ruck sans saisir un joueur* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de l'audience. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Levani BOTIA avec le Stade Rochelais, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 15 avril 2017 inclus.

Monsieur Levani BOTIA sera donc requalifié à compter du 16 avril 2017.

Albert Patrick TOETU (C.A. BRIVE CORREZE LIMOUSIN) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Rochelais / C.A. Brive Corrèze Limousin du 18 mars 2017 (J21 TOP 14), Monsieur Albert Patrick TOETU est **suspendu 4 semaines** pour « *Plaquer d'une manière dangereuse un adversaire y compris un plaquage au-dessus de la ligne des épaules* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Albert Patrick TOETU avec le C.A. Brive Corrèze Limousin, la suspension de 4 semaines s'étendra jusqu'au 15 avril 2017 inclus.

Monsieur Albert Patrick TOETU sera donc requalifié à compter du 16 avril 2017.

Ilikena BOLAKORO (S.A. XV CHARENTE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.A. XV Charente / Stade Montois Rugby du 24 mars 2017 (J25 PRO D2), Monsieur Ilikena BOLAKORO est **suspendu 2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Ilikena BOLAKORO avec le S.A. XV Charente, la suspension de 2 semaines s'étendra jusqu'au 7 avril 2017 inclus.

Monsieur Ilikena BOLAKORO sera donc requalifié à compter du 8 avril 2017.

Régis RAMEAU (STADE MONTOIS RUGBY) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.A. XV Charente / Stade Montois Rugby du 24 mars 2017 (J25 PRO D2), Monsieur Régis RAMEAU est **suspendu 1 semaine** pour « *Nervosité* ». Cette suspension prend effet à compter du jour de la rencontre.

Monsieur Régis RAMEAU est donc requalifié immédiatement.

../..

LIGUE
NATIONALE



RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

S.A. XV CHARENTE / STADE MONTOIS RUGBY : A l'occasion de la rencontre S.A. XV Charente / Stade Montois Rugby du 24 mars 2017 (J25 PRO D2), une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée par l'arbitre. La Commission a prononcé à l'encontre du S.A. XV Charente et du Stade Montois Rugby une **amende de 3 000 euros** pour « *Bagarre entre joueurs* ».

Martin PUECH (U.S. COLOMIERS RUGBY PRO) : A la suite des exclusions temporaires par les arbitres des rencontres U.S. Colomiers Rugby Pro / R.C. Vannes du 10 octobre 2016 (J8 PRO D2), A.S. Béziers Hérault / U.S. Colomiers Rugby Pro du 26 mars 2017 (J25 PRO D2) et U.S. Colomiers Rugby Pro / Stade Aurillacois Cantal-Auvergne du 31 mars 2017 (J26 PRO D2), Monsieur Martin PUECH est suspendu **une semaine** pour « *Cumul de trois cartons jaunes* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par Monsieur Martin PUECH avec l'U.S. Colomiers Rugby Pro, la suspension d'une semaine s'étendra jusqu'au 7 avril 2017 inclus.

Monsieur Martin PUECH sera donc requalifié à compter du 8 avril 2017.

LIGUE NATIONALE DE RUGBY

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON

Tél : +33 (0) 1 55 07 87 51

emmanuelle.varron@lnr.fr - www.lnr.fr

